

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Degreasing Solvent LV (4083-83)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Dégraissant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Risques pour la santé</b>	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mot indicateur**

Danger

**Mention de danger**

Aérosol extrêmement inflammable.  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.  
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.  
Ne pas respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Intervention**

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Traitement particulier (consulter cette étiquette). En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.  
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.  
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

**Stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucuns connus.

---

**3. Composition / Renseignements sur les ingrédients**

---

**Mélange**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétone		67-64-1	81-83
Heptane		142-82-5	8-10
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	8-10
Dioxyde de carbone		124-38-9	7-9
Toluène		108-88-3	0.1-1

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Porter un vêtement de protection approprié.

---

**5. Mesures de lutte contre le feu**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

---

## 6. Procédures en cas de déversement

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

## 7. Manutention et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Contenu sous pression. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éviter l'exposition prolongée au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec protégé contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL limite d'exposition autorisée	9000 mg/m <sup>3</sup> 5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
	Plafond	300 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
	MPT	500 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m3
		250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m3
		85 ppm
	Plafond	1800 mg/m3
		440 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	LECT	560 mg/m3
		150 ppm
	MPT	375 mg/m3
		100 ppm

**Valeurs limites biologiques****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles techniques appropriés**

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants de protection.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.770 (Concentrate)
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	65 - 75 psig @ 70°F
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Partiel
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	< 20.5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Autres informations</b>	
<b>Thermodilatabilité</b>	> 150 cm
<b>Inflammabilité (retour de flammes)</b>	Oui
<b>Chaleur de combustion</b>	29.3 kJ/g
<b>COV (% en poids)</b>	9.7 %

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matières incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Propriétés toxicologiques

**Voies d'exposition** Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.  
**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets narcotiques.  
**Peau** Provoque une irritation cutanée.  
**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets narcotiques.

### Composants

Espèces	Résultats d'essais
---------	--------------------

Acétone (CAS 67-64-1)

#### Aiguë

*Cutané*

DL50

Lapin

15800 mg/kg

20 ml/kg

*Inhalation*

CL50

Rat

76 mg/l, 4 heures

50.1 mg/l, 8 heures

39 mg/l/4h

44000 mg/m<sup>3</sup>/4H

souris

*Orale*

DL50

Homme

2857 mg/kg

Lapin

5340 mg/kg

Rat

5800 mg/kg

souris

3000 mg/kg

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

#### Aiguë

*Inhalation*

CL50

Pas disponible

*Orale*

DL50

Pas disponible

Heptane (CAS 142-82-5)

#### Aiguë

*Inhalation*

CL50

Rat

103 mg/l, 4 heures

DL50

souris

75 mg/l, 2 heures

*Orale*

DL50

Rat

15000 mg/kg

Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6)

#### Aiguë

*Inhalation*

CL50

Pas disponible

*Orale*

DL50

Pas disponible

Toluène (CAS 108-88-3)

#### Aiguë

*Cutané*

DL50

Lapin

12196 mg/kg, Sigma

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		12125 mg/kg
		8390 mg/kg
		14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures <= 28800 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, Sigma
		12200 ppm, 2 heures
		8000 ppm, 4 heures
		12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures
		5320 ppm, 8 heures
		400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5580 mg/kg, Sigma 636 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité cornéenne</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagenécité de la cellule germinale</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagenécité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénécité</b>	This product is not considered to be a carcinogen by IARC, NTP, or OSHA.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité</b>		
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50</b>		
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.	
<b>Tératogénécité</b>	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids foetal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effets narcotiques.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Sans objet.
<b>Risque d'aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>	
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence</b>	
Acétone (CAS 67-64-1)	U002
Toluène (CAS 108-88-3)	U220
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

**14. Informations relatives au transport**


---

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1950  
**Appellation réglementaire adéquate** Aérosols, inflammables  
**Classe de danger** Limited Quantity - US  
**Dispositions particulières** N82  
**Exceptions liées au conditionnement** 306

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

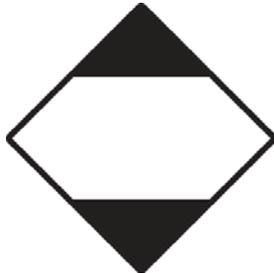
**Numéro UN** UN1950  
**Appellation réglementaire adéquate** AÉROSOLS, inflammables  
**Classe de danger** Limited Quantity - Canada  
**Dispositions particulières** 80

**IATA/ICAO (Air)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1950  
**Appellation réglementaire adéquate** Aérosols, inflammables  
**Classe de danger** Limited Quantity - IATA

**IMDG (Transport maritime)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1950  
**Appellation réglementaire adéquate** AÉROSOLS, inflammables  
**Classe de danger** Limited Quantity - US

**DOT; IMDG; TMD****IATA**


---

**15. Données réglementaires**


---

**Règlements fédéraux canadiens**

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Canada CEPA Schedule I: Listed substance**

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

**Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number**

Heptane (CAS 142-82-5) 1 tonnes  
 Toluène (CAS 108-88-3) 1 tonnes

**Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils**

Acétone (CAS 67-64-1)	1 %
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	1 %
Heptane (CAS 142-82-5)	1 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1 %

**Situation SIMDUT**

Contrôlé

**Classement SIMDUT**

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D - Division 2A, 2B

**L'étiquetage SIMDUT****Réglementations Fédérales des États-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis**

Toluène (CAS 108-88-3)	1.0 %
------------------------	-------

**EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US – CAA Mandatory Reporting of GHGs: Potentiel de réchauffement global (100 ans)**

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	1
-----------------------------------	---

**US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.

**US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risque immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**

Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)**

Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration :  
administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number**

Toluène (CAS 108-88-3)	00108-88-3 Inscrit.
------------------------	---------------------

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**Statut de l'inventaire**

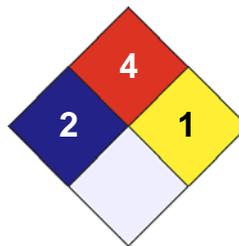
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Ou
*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence		i

## 16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	4
Danger physique	1
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

05-Décembre-2014

### Date en vigueur

01-Décembre-2014

### Date d'expiration

01-Décembre-2017

### Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

### Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

### Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).